

Séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Godmanchester, tenue le 17 juin 2022 à 19h00, en la salle du conseil au 2282 chemin Ridge, Godmanchester.

Sont présents à cette séance les membres du conseil : Mme Marie Galipeau, M. Michel Duhème, M. Jean-Maurice Daoust, Mme Judith Fouquet et Mme Sylvie Lemay.

Absente : Mme Alyssa Leblanc

Constituant un quorum sous la présidence du maire, Monsieur Pierre Poirier.

La directrice-générale et greffière-trésorière, Madame Elaine Duhème est également présente.

2022-06-17-142

PROPOSÉ PAR : Judith Fouquet

APPUYÉ PAR : Marie Galipeau

QUE l'assemblée soit ouverte à 19h. Les membres du conseil assistent en salle en respectant les mesures sanitaires.

ADOPTÉE

2022-06-17-143

PROPOSÉ PAR : Marie Galipeau

APPUYÉ PAR : Sylvie Lemay

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Lettre M. Gagnon.
4. Outils garage voirie.
5. Résolution no 2022-05-02-110 – poste DG.
6. Rampe d'accès et ascenseur bureau municipal.
7. Remplacement inspecteur.
8. Fermeture de l'assemblée.

ADOPTÉE

2022-06-17-144

PROPOSÉ PAR : Michel Duhème

APPUYÉ PAR : Sylvie Lemay

CONTRE : M. Jean-Maurice Daoust et Mme Judith Fouquet

LETTRE DE RÉPRIMANDE – DIRECTRICE GÉNÉRALE

ATTENDU les nombreuses interventions de la directrice générale lors des séances régulières du conseil, pour la plupart inopportunes puisqu'elles ne consistent qu'à vouloir influencer le vote, ce qu'elle ne peut et n'a pas le droit de faire;

ATTENDU les retards fréquents à assurer le suivi des procès-verbaux qui, somme toute, sont les décisions prises par le conseil et devant être exécutées par l'administration dans les plus brefs délais possibles, avec suivis constants;

ATTENDU l'insubordination de la directrice générale en regard de décisions prises par résolutions (no 2022-05-02-109 et 2022-05-02-110) du conseil municipal pour lesquelles des réponses lui sont demandées et qu'elles se refusent obstinément à en assurer le respect;

ATTENDU l'entêtement de la directrice générale à ne pas vouloir collaborer avec la ressource retenue par le conseil municipal à titre de consultant (François Gagnon) pour lui venir en aide, sans compter les quelques fausses affirmations à l'effet que ce dernier ne retourne pas ces appels alors que les relevés de téléphone démontrent tout le contraire;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à la majorité des membres du conseil présents de mandater le maire Pierre Poirier afin d'adresser une lettre de réprimande à la directrice générale.

ADOPTÉE – le maire ne votant

2022-06-17-145

PROPOSÉ PAR : Sylvie Lemay
APPUYÉ PAR : Marie Galipeau

INVENTAIRE DES OUTILS ET ENSEIGNES AU GARAGE MUNICIPAL

Que la directrice générale contacte l'ancien responsable des travaux public afin de réviser l'inventaire de certains outils et certains panneaux de signalisation.

ADOPTÉE – le maire ne votant

2022-06-17-146

PROPOSÉ PAR : Michel Duhème
APPUYÉ PAR : Sylvie Lemay

CONTRE : Jean-Maurice Daoust

DIRECTEUR(TRICE) GENERAL(E) ADJOINT(E) – AFFICHAGE D'UNE OFFRE D'EMPLOI

Nonobstant la résolution no 2022-05-02-110 adopté à la séance du 2 mai 2022 laquelle doit être annulée;

ATTENDU QUE la Municipalité de Godmanchester doit s'assurer d'une relève efficace considérant le départ à la retraite annoncé à plusieurs reprises par la directrice générale actuelle, seule la date précise demeurant à être confirmée par écrit au conseil municipal, le tout en conformité de la résolution no 2022-05-02-109 adoptée lors de la séance régulière du 2 mai 2022, malgré que le délai soit expiré;

ATTENDU QUE personne à l'interne n'est en mesure d'assurer la fonction;

ATTENDU QUE l'administration municipale doit se moderniser et se doter d'une infrastructure technologique, incluant un plan de classification sur support informatique, afin de permettre de classifier, d'indexer, et de ranger les documents produits et reçus et d'améliorer la protection des archives de la municipalité advenant un sinistre;

ATTENDU QUE tous les employés-es municipaux actuels et à venir doivent être aptes à utiliser un système de classement efficace afin de permettre un repérage précis des documents et la transmission de ceux requis par le Conseil sur support informatique;

ATTENDU QUE les allégués ci-haut décrits doivent être une importante condition d'embauche dans le descriptif de l'offre d'emploi, laquelle doit être présentée au Comité des ressources humaines avant la publication de l'offre;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à la majorité des membres du conseil présents :

D'AFFICHER l'offre d'emploi citée en titre sur des sites reconnus de manière à favoriser la réception d'offres de service de candidats (es) professionnels (les) avec une formation et des expériences significatives, des plateformes comme Indeed LinkedIn, Québec municipal et le Réseau de l'information municipale étant susceptibles de donner de meilleurs résultats;

D'ANNONCER que les personnes ayant un intérêt pour cette fonction doivent soumettre leur candidature à l'attention et à l'adresse électronique du maire Monsieur Pierre Poirier;

DE MAINTENIR le salaire horaire de la DGA actuelle compte tenu qu'elle conserve les mêmes tâches que celles actuellement exécutées, cette dernière continuant à cumuler les fonctions de réceptionniste, de technicienne administrative, tout en demeurant responsable de l'entretien ménage de l'hôtel de Ville;

DE REQUÉRIR de la directrice générale qu'elle se conforme à la résolution adoptée lors de la séance régulière du 2 mai 2022.

ADOPTÉE

2022-06-17-147

PROPOSÉ PAR : Marie Galipeau
APPUYÉ PAR : Judith Fouquet

ACCES A MOBILITÉ REDUITE AU BUREAU MUNICIPAL ET BUREAU GÉRITÉ AU GARAGE MUNICIPAL – PROGRAMME PRABAM

QUE la firme d'architecte MDTP soit mandaté pour préparer les deux (2) projets suivants :

1. Accès à mobilité réduite pour l'hôtel de ville – installation d'un ascenseur;
2. Construction d'un bureau guérite/agrandissement au garage municipal;

QU'une première rencontre soit cédulée avec la firme le plus rapidement possible et que les coûts de ces travaux seront défrayés à même La subvention du programme PRABAM.

ADOPTÉE – le maire n'ayant pas voté

2022-06-17-148

PROPOSÉ PAR : Marie Galipeau
APPUYÉ PAR : Judith Fouquet

ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE M. LUC PILON COMME INSPECTEUR MUNICIPAL

QUE Monsieur Luc Pilon soit engagé sur une base contractuelle au taux horaire de 40\$ comme inspecteur municipal sur une base flexible et indéterminée étant donné que la municipalité est à la recherche d'un inspecteur permanent.

QU'une offre de service et entente soit signé entre les parties soit M. Luc Pilon, inspecteur municipal et le maire M. Pierre Poirier pour la municipalité.

ADOPTÉE – le maire n'ayant pas voté

2022-06-17- 149

PROPOSÉ PAR : Sylvie Lemay
APPUYÉ PAR : Marie Galipeau

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

Que l'assemblée soit levée à 20h.

ADOPTÉE

Pierre Poirier, Maire

Elaine Duhème,
Directrice générale & Greffière-trésorière